

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

# MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2

ANNEXES (EXTRAITS PORTANT SUR LES MODIFICATIONS)

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy du Appronist La

1 6 JAN, 2020

approuvant le projet de modification simplifiée n°2 du PLUi de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy Mr le Président, Michel COUTIN.

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative

3 1 JAN. 2020

ARRIVÉE

PIECE N°4
DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE
DU PLUI

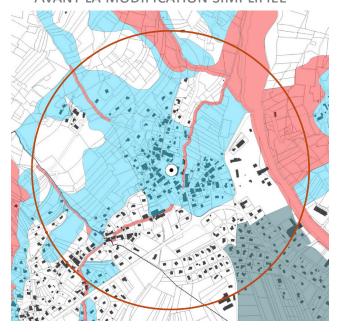




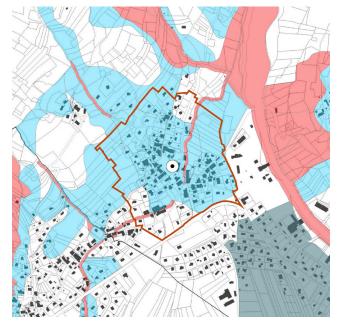
## MOTIF N°11

Intégration au sein du plan des Servitudes d'Utilité Publique du nouveau périmètre de protection des Monuments Historiques autour de l'église Saint-Férréol

#### **AVANT LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE**



#### APRÈS LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE



#### SERVITUDE LIEE AU PATRIMOINE ET AU PAYSAGE

AC1 Repérage des Monuments Historiques classés et inscrits

AC2 Périmètre de Monuments Historiques

#### SERVITUDE LIEE A LA PROTECTION DE LA RESSOURCE ET SA DISTRIBUTION

AS1 Périmètre de protection des points de prélèvement pour l'alimentation en eau potable

#### SERVITUDE LIEE AU RISQUE

Zonage règlementaire des plans de prévention des risques naturels

Zone à prescriptions fortes

Zone à prescriptions faibles à moyennes



#### PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

L'architecte des Bâtiments de France

Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne – Rhône-Alpes

Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Savoie et de Haute-Savoie Affaire suivie par : Frédéric Potdevin

Tél. (33) [0]4 56 20 90 00

courriel: udap.annecy@culture.gouv.fr

à

Direction Départementale des

Territoires

15 rue Henri Bordeaux 74999 ANNECY Cedex 9

coordination SAR/planification DDT

Annecy, le 3 janvier 2019

Objet: Porter à connaissance

Projet de périmètre délimité des abords de l'église de St Ferréol (74)

Réf: HB/ .18

PJ:3

Dans le cadre de la procédure de modification du PLUi de la communauté de communes des sources du Lac d'Annecy, j'ai l'honneur de porter à connaissance le projet de périmètre délimité des abords (PDA) de l'église de St-Ferréol, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 4 novembre 2015, proposé par l'UDAP 73/74.

Les articles L.621-30 à L.621-32 du code du patrimoine précisent les dispositions de la mise en œuvre du PDA. Le schéma en pièce jointe récapitule ces dispositions.

En outre, ce projet a fait l'objet d'une validation du maire de la commune concernée par courrier en date du 13 janvier 2017 (en PJ). Toutefois, il requiert également l'avis de l'autorité compétente en matière d'urbanisme.

Après avis de cette dernière, le PDA devra être soumis à enquête publique. L'article L.621-31, 3e et 4e alinéas du code du patrimoine précise ainsi que cette enquête peut être conjointe à une procédure de modification/révision de PLUi :

« Lorsque le projet de périmètre délimité des abords est instruit concomitamment à l'élaboration, à la révision ou à la modification du plan local d'urbanisme, du document d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale, l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de périmètre délimité des abords. Les enquêtes publiques conduites pour l'application du présent article sont réalisées dans les formes prévues au chapitre III du titre II du livre ler du code de l'environnement. »

Afin d'être approuvé, le présent projet de PDA pourra donc être soumis à l'enquête publique de la procédure en cours sur le PLUi en vigueur.

Je joins à cet effet en annexe, le dossier de présentation du projet de PDA avec tracé actuel et projeté et analyse justificative du nouveau tracé.

L'Architecte des Bâtiments de France,

Hélène Blin



Proposition de tracé du périmètre délimité des abords de l'église de St Ferréol – 3 janvier 2019

#### Proposition de Périmètre délimité des abords

autour du monument historique de l'église – SAINT-FERREOL (MHI par arrêté du 4 novembre 2015)

#### I. Le contexte réglementaire

#### - Servitude de protection d'un monument historique

L'église de Saint-Ferréol a été inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 4 novembre 2015. Elle génère un périmètre par défaut autour du monument protégé, d'un rayon de 500 mètres.

#### - Instauration d'un Périmètre délimité des abords (PDA) et cadre juridique :

Les articles L.621-31 et l'article du R621-92 du Code du Patrimoine fixent les conditions dans lesquelles un PDA est créé.

C'est une servitude qui se substitue de plein droit à celle du rayon de 500 mètres. Dans la partie exclue, il n'y a plus d'avis donné par l'Architecte des Bâtiments de France ; dans la partie continue, l'avis est conforme.

La modification de la servitude peut se faire dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme ou de la création d'un SPR.

#### II. Le site et son environnement

#### 1. Contexte géographique

La commune de Saint-Ferréol, qui comptait 822 habitants en 2013, se situe dans l'arrondissement d'Annecy (à 26 km), elle s'étend sur 16,79 km², à 2 kilomètres au nord de Faverges, sur la route conduisant à Thônes. Dominée à l'ouest par le rocher d'Arclosan (1776 m) et la pointe de la Beccaz (2041 m), elle communique avec le canton de Thônes par le col des Esserieux d'où la route descend sur Serraval. La Chaise y prend sa source et divise en deux son territoire avant de se diriger vers l'est et de se jeter dans l'Arly tandis que juste en face, l'Ire, prenant le nom d'Eau-Morte, alimente le lac d'Annecy. Le chef-lieu s'est édifié au sommet du cône de déjection de la Chaise, au débouché de gorges étroites et boisées conduisant à Serraval.

#### 2. Contexte historique

L'occupation humaine y est relativement ancienne, au hameau du Lautharet (au-dessus du chef-lieu), une sépulture a livré deux paires de bracelets en bronze et un disque ajouré à renflement central que l'on peut dater du premier âge du fer ou Hallstatt (750 à 450 avant JC).

Un château, très ancien, situé sur la rive de Nantbellet, assurait la protection du petit fief de Montségur ou Montaigu. Il a changé de mains plusieurs fois : acquis en 1324 par Noble Albert des Clefs, cette famille en a conservé la juridiction jusqu'en 1439, date de l'extinction de la branche des Montségur, puis à la fin du XVIème siècle, le baron Louis Milliet de Faverges a acquis cette petite seigneurie ainsi que la paroisse de Saint-Ferréol dans son ensemble, alors qu'elle appartenait depuis le XIVème siècle à une branche de la famille de Monthouz. Propriétaire de la maison-forte et du fief du Chenay. Ce château a brûlé en 1670 et la chapelle de Nantbellet aurait été construite avec ses pierres

L'église paroissiale est mentionnée en 1311, unie au prieuré de Viuz-Faverges qui la fait desservir par un chanoine régulier de Saint-Augustin. La visite paroissiale de 1443 précise que la paroisse ne dispose d'aucune ressource et ne peut entretenir un prêtre parce que le prieur prend tous les revenus et oblations. Le curé, qui est un chanoine de Viuz, réside au prieuré d'où il vient desservir l'église. Au XVIIème siècle, cette situation s'est heureusement modifiée. En 1606, si la paroisse est toujours unie au prieuré, deux prêtres sont en poste à Saint-Ferréol dont ils assurent le service paroissial.

A peu près constante pendant tout le XVème siècle (47 feux entre 1443 et 1481), la population de Saint-Ferréol a connu l'accroissement général qui s'est produit au début du XVIème siècle (80 feux en 1516) et a encore augmenté au début du XVIIème siècle (100 feux en 1607). Elle a atteint son maximum en 1848 avec 950 habitants pour décliner ensuite régulièrement. On peut toutefois noter une augmentation sensible de près de 50 personnes de 1968 à 1975, passant de 593 à 641 habitants.



Le Noyeray (à gauche) et Saint-Ferréol (à droite) d'après la mappe sarde (1730). En violet, l'église Saint-Ferréol, en rouge le bâti et en jaune les voies.



Etat actuel (fond : géoportail). En violet, l'église Saint-Ferréol, en jaune, les voies déjà présentes sur la mappe sarde, en rouge le bâti déjà présent

La présence du torrent de la Chaise a permis l'établissement d'activités utilisant l'énergie hydraulique sur le territoire de la commune. On constate l'existence d'un moulin à Saint-Ferréol en 1298. Une reconnaissance passée en 1417 mentionne un moulin et un pressoir à huile. Une génération plus tard, un pressoir à vin est mentionné au Chênay en plus des deux précédents artifices. Ces installations ont traversé les âges, appartenant à différents propriétaires jusqu'en 1926. Plusieurs autres moulins, battoirs à chanvre, foulons, sont cités dans divers autres lieux de la commune, dans des hameaux aujourd'hui disparus (village d'Arcier, moulin de la Bonne-Aigua au nord des Combes, où a été construite au XVIIème siècle la chapelle Saint-Claude et où passait sans doute au moyenâge la route de Faverges à Thônes). Sur ce même chemin se traitait anciennement le cuivre, au lieu-dit Plan Russier, dans une « molette » puis, jusque vers 1740, dans deux martinets. A peu de distance était installée une papeterie appelée Papeterie, elle aussi détruite par une inondation. Sur les pentes de l'Arclosan, une mine de lignite était exploitée en 1794, fournissant du charbon à la fabrique d'armes d'Annecy, puis à la fin du XIXème siècle à la forge et aux martinets de Vésonne, sur la commune de Faverges. Saint-Ferréol a eu lui-même ses propres martinets pour travailler le fer. Celui du Chênay était déjà signalé au début du XIVème siècle (avant 1319). Il n'a pas survécu à l'inondation de l'Eau-Morte de 1744 qui a laissé une forte épaisseur d'alluvions. Un rapport de 1756 précise qu'il n'y a pas de fabrique à Saint-Ferréol. Il est donc probable que ce martinet ait par la suite émigré sur Cons. Autre activité économique, le colportage recrutait autour de vieux marchands de jeunes personnes de Saint-Ferréol et des hameaux environnants.

La commune ne comptait, en 2010, plus que 5 exploitations agricoles contre 17 en 2000 et 25 en 1988. Cependant, la surface agricole utilisée a augmenté, passant de 273 hectares en 1988 à 277 en 2000 et 326 en 2010, ainsi que le cheptel, passé de 296 têtes en 1988 à 295 en 2000 puis 390 en 2010 (selon les données communales de l'agriculture en Rhône-Alpes). On peut penser que ce maintien de l'agriculture aidera à maintenir l'ouverture du paysage pour les décennies à venir en luttant contre l'enfrichement des prairies.

Actuellement, le versant entre le hameau du Lautharet et le chef-lieu se couvre de maisons individuelles rendant plus floue la limite du bourg. Le bourg et le hameau de Noyeray se sont déjà en grande partie rejoints, quelques parcelles faisant encore office de verger de part et d'autre du chemin du Pré-Corbet.

#### III. Le monument historique : l'église paroissiale



Vues générales de l'église (mars 2015)

Dédiée à Saint-Ferréol, elle est mentionnée en 1311 et déjà présente sur la mappe sarde. On connaît peu d'éléments de cette première église mais, au début du XIXème siècle, très ancienne, il semble qu'elle n'offre plus la capacité, la solidité et la sécurité souhaitées comme l'indiquent les procès-verbaux des délibérations du conseil syndical, les murs étant irréguliers, la couverture et le beffroi près de chuter. Les paroissiens souhaitent un agrandissement de l'église et non une reconstruction en raison de la faiblesse des revenus communaux et individuels. Le syndic Claude Saviot et les membres du conseil double demandent à l'intendant de la province du Genevois d'envoyer un architecte afin de juger si l'édifice existant peut être réparé et agrandi. L'architecte annécien Louis Ruphy est mandaté par l'intendant. 3 projets s'ensuivront. Un premier (1833) propose de conserver la tour située à l'entrée de l'église, de la percer d'une porte (on entrait dans l'ancienne église par le côté), de reconstruire une nef large de 11 mètres, ce projet de 246 m² devant permettre d'abriter 728 personnes dans le nef, 858 en construisant une tribune (plus du double de l'ancienne qui ne pouvait en contenir que 420). Le deuxième projet (1838) propose de démolir la tour, d'augmenter la largeur de la nef (modification demandée par l'intendant), ce qui implique d'augmenter sa hauteur ainsi que l'épaisseur de ses murs, et la hauteur de la tour. Le dernier projet, adopté par le conseil le 25 avril 1839, déplace la tour vers le chœur (ce qui nécessite une élévation moins grande qu'en la conservant près de l'entrée pour ne pas qu'elle soit écrasée par la masse des toits environnants), ce qui permet par l'ajout d'un quatrième portique d'augmenter considérablement la longueur de la nef. Celle-ci est éclairée sur toute sa longueur par une fenêtre placée en façade au lieu de la tour. Le marché ayant été attribué au Sieur François Vernet de Samoëns, les travaux ont duré de 1842 à 1844 et l'église a été consacrée le 17 avril 1844 par Mgr Louis Rendu, évêque d'Annecy. Cependant, des lézardes sont apparues en 1852 sur la façade principale et le mur sud de la nef, deux « clefs en fer de forge » ont été posées afin de remédier à ces malfaçons.

De style néoclassique sarde, elle se dresse au centre du bourg dans un espace dégagé. Elle est orientée au nordest. L'extérieur est très simple, sans ornements, les façades étant tout simplement soulignées par un soubassement et des chaînages d'angles. Les fenêtres de la façade principale et celles de la nef (cinq de chaque côté) sont en demi-cercle, trait caractéristique des églises néoclassiques élevées en Savoie et Haute-Savoie pendant la période de la monarchie sarde (1815-1860). L'église est richement décorée de peintures réalisées en trompe-l'œil, exploitant toutes les possibilités et applications de cette technique : éléments architecturaux (pilastres, corniches, moulures, niches, voûtes à caissons...).

L'unique nef de l'église comporte cinq travées couvertes d'une voûte en berceau rythmée par des arcs doubleaux entre lesquels sont percées des baies semi-circulaires. Les murs latéraux sont scandés de quatre arcatures aveugles séparées par des pilastres doriques peints en faux marbre rose et gris. Les voussures des arcatures sont également traitées en faux marbre, de même que les palmettes encadrées de feuilles d'acanthes occupant les écoinçons et se détachant sur un fond gris-vert. L'élévation se termine par une frise courant sur tout le pourtour de l'édifice, formée de rosaces et de palmettes traitées en faux-marbre rehaussé d'or sur fond lie-de-vin. Les lunettes sont ornées de représentations de six des sept sacrements de l'église catholique : sur le mur nord, en partant du fond de l'église, on trouve le baptême, la confirmation et l'ordination ; sur le mur sud, depuis le chœur, le mariage, l'extrême-onction et la confession. Le dernier sacrement, la communion, n'est pas représenté mais est sans doute symbolisé par le chœur de l'église. La tradition orale rapporte que ces fresques mettent en scène les Ferréolains ainsi que le révérend Pierre-Nicolas Gazel, qui fut curé de Saint-Ferréol de 1816 à 1869. Les troisièmes arcatures latérales en partant du fond sont occupées par des autels, leurs lunettes ne sont pas décorées. Ces deux autels présentent la même structure, un autel en tombeau de marbre brèche violette surmonté d'un tableau richement encadré de deux

colonnes de marbre blanc supportant un entablement en marbre rose avec voûte à caissons surmonté d'un fronton décoré de deux têtes d'angelots. Le tableau de l'autel de gauche représente Saint-François-de-Sales remettant les règles de l'ordre de la Visitation à Sainte-Jeanne-de-Chantal ; celui de droite figure une Sainte Famille dans un paysage à l'antique.

Le chœur, voûté en cul-de-four, est séparé de la nef par un arc doubleau portant l'inscription « CŒUR DE JESUS BENISSEZ NOS FOYERS » entourée de culots. Il ouvre sur la gauche sur le clocher et sur la droite sur la sacristie. L'encadrement de ces portes est traité en trompe-l'œil. Elles sont surmontées de deux fresques : sur la gauche, une copie de la Cène de Léonard de Vinci au couvent de Santa Maria delle Grazie à Milan., sur la droite les adieux du Christ à onze de ses disciples. Le décor illusionniste joue sur les fausses architectures : la fresque représentant la Cène est surmontée d'une baie en trompe-l'œil faisant pendant à la baie de la paroi opposée. De même, sur la droite de l'abside, dans le prolongement des fausses niches, une baie aveugle fait pendant à la baie de gauche. Derrière l'autel, quatre statues de saints- de gauche à droite Saint-Antoine, Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Sébastien- sont figurées dans des niches en trompe-l'œil et encadrent une niche figurant un plafond à caissons représenté en perspective. L'arc doubleau est peint de caissons à rosaces tandis que le cul-de-four est orné de l'apothéose de Saint-Ferréol. Tout comme dans l'église de Viuz-en-Sallaz-dont le décor a été réalisé en 1836- le décor des parois du chœur, assez académique, est très différent de celui des voûtes réalisé dans la tradition du barochetto valsésian. Dans les deux cas, l'apothéose du saint patron de l'église est représentée sur le cul-de-four.

Il y a quelques années, on a retrouvé dans la sacristie un décor en trompe-l'œil similaire, bien que plus simple, à celui de l'église.

L'église conserve une statue en bois polychrome représentant Saint-Antoine, inscrite au titre des objets mobiliers en date du 21 mars 1995, ainsi qu'un tableau représentant le Christ en croix entouré de Saint-Roch et Saint-Sébastien, classé au titre des objets mobiliers par arrêté en date du 28 septembre 1995.





Vue de la nef (mars 2015)

Arcature aveugle côté sud (mars 2015)





Le baptême

La confession



Divers extraits de la décoration de l'église (tiré du site de la commune)



Tableau du XVIème siècle (classé MH) : le christ, Saint-Sébastien et Saint-Roch (tiré de la base Mérimée du ministère de la culture)

#### IV. Les éléments patrimoniaux et paysagers remarquables de la commune

Saint-Ferréol est un milieu de montagne ouvert (absence de haie, continuité entre les prairies, les vergers et les forêts). Le bâti, groupé, libère l'espace agricole. Les traces du passé agro-pastoral de la commune sont encore nombreuses. La prédominance des pâtures, prairies et vergers renforce cette impression de nature et aide Saint-Ferréol à conserver son caractère villageois.





Vergers en bordure du centre ancien

Vergers, pâturages et prairies entre le chef-lieu et Lautharet

Le paysage est marqué par une répartition en étoile du bâti, le chef-lieu est géographiquement central. Ce dernier s'étend sur le cône de déjection de la Chaise, l'église se remarque de loin, comme un phare, de certains endroits elle joue le rôle de signal dans le grand paysage, aspect qu'il importe de conserver.



Maisons traditionnelles du village

Le bâti qui compose le chef-lieu aujourd'hui date des XVIIIe et XIXème siècles pour l'essentiel, il s'agit de constructions traditionnelles de qualité. La grande majorité des bâtiments sont des fermes de villages, à la silhouette imposante, caractérisées par d'importants débords de toiture dépassant même parfois au-delà des balcons et abritant des escaliers extérieurs, du matériel agricole, du bois de chauffage... Implantées en retrait par rapport à la rue, souvent mitoyennes, ces maisons laissent cependant quelques échappées visuelles à travers leurs jardins ouverts, surtout dans la partie basse du village.



Près de l'église, une maison semble plus ancienne que les autres, dotée de fenêtres à meneaux dont certaines possèdent des arcs en accolade, datant peut-être de la fin du XVème siècle ou du début du XVIème siècle.





Autre trace intéressante du passé agro-pastoral de la commune, une ancienne scierie subsiste en-dessous de l'église. Sa roue à aube tourne pendant les gros orages et au premier dégel du printemps.







Il reste quelques fermes anciennes intéressantes au hameau de Lautharet en amont du village, déjà présentes sur la mappe sarde de 1730.

Hormis l'église, il reste aussi sur la commune un petit patrimoine religieux :







Chapelle de Nantbellet

Chapelle Saint-Claude (les Combes) Chapelle du Fontany

- La chapelle de Notre Dame de Grâce, édifiée au hameau de Nantbellet sur les hauteurs de Saint-Ferréol (non concernée par le périmètre de protection actuel de l'église), construite avec le spierres du château de Montségur brûlé en 1670 (illustration tirée du site de la commune)
- La chapelle des Combes, dédiée à Saint-Claude (XVIIème siècle)
- La chapelle du Fontany



Petit oratoire vers l'entrée sud du chef-lieu



Autre petit oratoire le long de la route de Thônes

- Deux oratoires concernés par le périmètre de protection, un dans le village, un autre légèrement en dehors, proche de la route de Thônes et co-visible avec l'église.



 Un autre oratoire, peut-être datable du XVIIème siècle, au bord du chemin communal n°8 sous le hameau de la Côte

#### V. <u>Le monument historique et son contexte paysager</u>

#### Les cônes de vue remarquables :

L'église, située sur le sommet du cône de déjection sur lequel le centre-bourg est implanté est très visible en de nombreux points de la commune.

#### 1. Zones vues depuis l'église:

Au sud, l'église est relativement proche des maisons du village dont elle n'est séparée que par l'espace d'une rue. Cependant, l'étagement du village à l'aval de l'église et la hauteur relativement faibles des maisons (R+1 pour la plupart) laisse le regard s'échapper vers les montagnes (notamment au fond de la place de la mairie) et la vallée sans en voir toutefois le fond.



Vue depuis le parvis de l'église, vers le sud-ouest





Vues vers l'amont, place de l'Arclosan

Au nord de l'église (et en amont), les maisons sont plus éloignées de l'édifice dont elles sont séparées par la place de l'Arclosan (déjà présente sur la mappe sarde), ce qui permet d'avoir une vision continue de la montagne et de la pointe de la Beccaz, point-culminant de la commune.





Vues depuis l'abside de l'église

Derrière l'édifice, la vue d'échappe d'une part vers le versant situé sur l'autre rive de la Chaise et le hameau du Bosson et d'autre part sur les toits du village en contrebas et le versant opposée de la vallée, en direction d'Ugine.



Carte des zones vues depuis l'église

#### 2. <u>Vues sur l'église</u>:

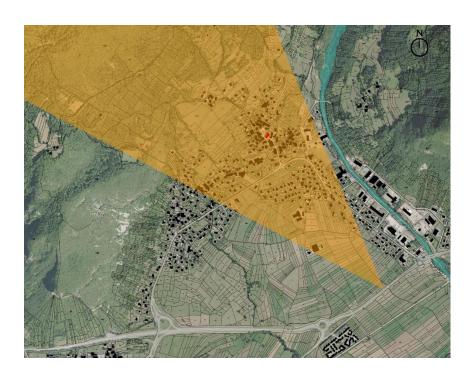
L'église est très bien située au sommet du promontoire se détachant du versant, et est visible depuis de nombreux points de l'espace public.

#### • Vues lointaines dans le grand paysage- depuis la voie rapide :

Au **sud-est** de la commune, en empruntant la voie rapide dans une **direction parallèle à celle de la nef**, l'église est visible mais se fond dans la masse des maisons du village. La construction des villas récentes au-dessus du village rend la lecture de la forme du village plus confuse.



Vue sur le village depuis la voie rapide près de l'échangeur du Chênay : l'église se fond dans la masse bâtie.



Au **sud-ouest**, de l'échangeur de Faverges, près de Viuz (la voie rapide étant **dans une direction perpendiculaire à celle de la nef**), l'église se détache nettement du reste du village, laissant percevoir nettement sa silhouette caractéristique contrastant sur un fond boisé beaucoup plus foncé.



Vue sur le village depuis l'échangeur de Faverges : la silhouette de l'église Se détache nettement sur un fond plus foncé et non bâti.



Ce détachement se maintient le long de la route menant jusqu'au village, jusqu'à ce que la vue en soit occultée par des constructions.

Il conviendrait d'interdire la constructibilité des zones actuellement boisées situées derrière l'église, et de limiter au R+1 la hauteur des éventuelles constructions nouvelles à réaliser dans la zone de prés située entre l'échangeur et le village.

#### • Vues rapprochées :

Depuis la D12 en arrivant de Thônes (position nord)



A l'entrée nord du village, en venant de Thônes, l'église se détache nettement dans le paysage, ayant pour seul arrière-plan des montagnes lointaines. A l'ouest et au sud, la vue est arrêtée par le talus et les toits des bâtiments les plus anciens du village, situés sur le promontoire. A l'est, on a une vue dégagée sur la plaine et toute la partie sud-ouest du village.



Page 14 sur 19

Depuis le chemin du Pré-Corbet (position sud-ouest)





De l'entrée du chef-lieu par le chemin du Pré Corbet (entre les vergers), l'église commence à apparaitre entre les maisons et reste visible même faiblement jusqu'à ce qu'on l'atteigne. Le sommet de la montagne de Nantbellet continue de dominer l'arrière-plan.



Depuis la rue de la Plaine (position sud-est)





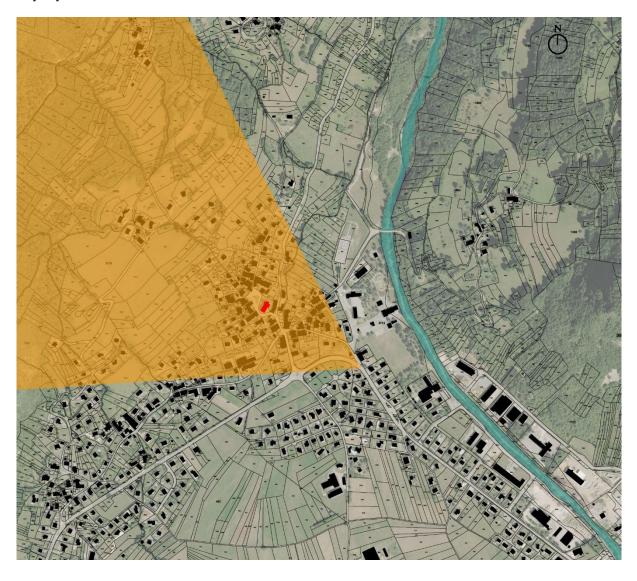
De la rue de la Plaine (vers le giratoire et entre deux dents creuses), l'église apparait nettement et son clocher se détache sur les prés non bâtis qui restent. Afin de conserver ce cône de vue, il serait souhaitable de conserver une distance entre les nouvelles constructions et la chaussée et de limiter au R+1 la hauteur des nouvelles constructions.



<u>Depuis la rue du Champ-Canon</u> (position sud-est) :



De la rue du Champ-Canon, en abordant Saint-Ferréol par le sud-est, on ne voit au départ que des maisons de lotissement. C'est à partir du virage bordé par une dent creuse et l'entrée du chef-lieu que l'église apparait. La vue porte également sur le hameau du Lautharet et la partie haute du hameau du Noyeray.

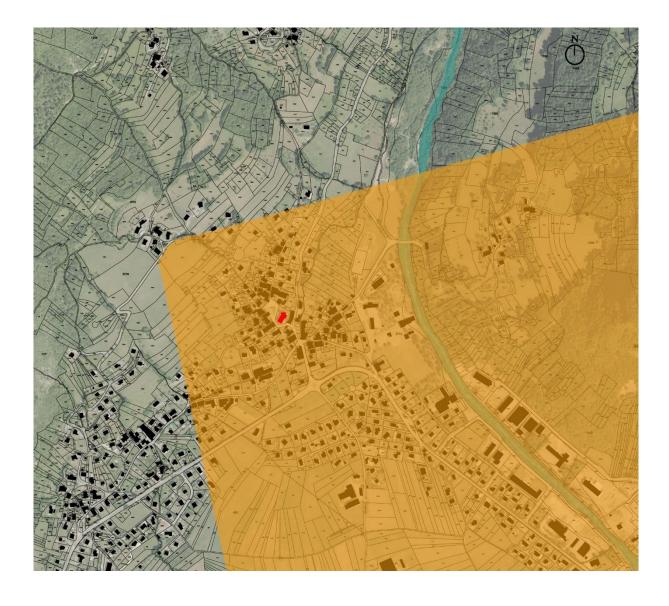


Page 17 sur 19

<u>Depuis le hameau du Lautharet</u> (position nord-ouest)



Du hameau du Lautharet, la vue plongeante embrasse tout le village de Saint-Ferréol (l'église étant aisément perceptible bien que sa silhouette ne se détache pas des maisons), le versant opposé de la vallée de la Chaise avec le hameau du Bosson et la vallée de Faverges, jusqu'où elle porte.



#### VI. Proposition de périmètre délimité des abords :



Le cercle rouge figure le Périmètre de Protection actuel autour de l'église (en violet).

Le **second tracé rouge** figure la proposition de périmètre délimité des abords, s'arrêtant en grande partie aux cônes de vue concernant les entrées du chef-lieu (route de Thônes, rue de la Plaine, rue du Champ-Canon, chemin du Pré-Corbet). Au sud, ce tracé se limite aux dents creuses le long de la D12. Au nord et à l'ouest, il inclue les vergers, sans intégrer le hameau du Lautharet.

Sont exclues des périmètres les zones pavillonnaires au sud, d'où l'église n'est pas perceptible, ainsi que les équipements sportifs situés en bordure de la Chaise.

## MOTIF N°7

Suppression d'une zone impactée par le bruit (traversée de Faverges-Seythenex), sur une voie déclassée et intégrée au domaine communal routier



## Direction de la Voirie et des Transports

Sous-Direction Gestion Routière

23, rue de la Paix • 74000 Annecy • Tél : 04 50 33 21 00 • Fax : 04 50 33 21 01

ANNECY, le 21 décembre 2010

Mairie de FAVERGES Monsieur le Maire 98 rue de la République 74210 FAVERGES

REF A RAPPELER: RA/LM/L10210

OBJET: DECLASSEMENT D'UNE SECTION DE RD 2508 DANS LA TRAVERSE DU CHEF LIEU

PJ: - Délibération du 15 novembre 2010

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint, pour attribution, la délibération de la Commission Permanente du 15 novembre 2010 relative au déclassement d'une section de RD 2508 dans la traverse du chef lieu de votre Commune.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du Service Administration Règlementation et Contentieux

Rosine PATOUILLER



L'enjeu grandeur nature

#### Copie:

- M. le Conseiller Général du Canton de FAVERGES
- Arrondissement d'ANNECY
- CTD de FAVERGES/THONES
- SDGR / Pôle SIG
- SDGR/SES
- Service du Cadastre Cité administrative



# Extrait du Registre des Délibérations de la Commission Permanente

### SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2010 n° CP-2010-0921

Sous la Présidence de : M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Général

Présents :	Vice-Présidents :	M. MUDRY, M. de MENTHON, M. BARDET, M. BOUCHET, M. PUTHOD, M. PEILLOUD, M. CHARLET,		
	Autres membres :	M. ETALLAZ, M. MOGENET, M. PEILLEX, M. LOSSERAND, M. ZORY, M. AMOUDRY, M. BEL, M. RIGAUT, M. HEISON, M. CHAVANNE,		
	Absent(s) excusé(s) :	Mme CAMUSSO, M. DENAIS, M. DUVERNAY, M. MUGNIER, M. SONNERAT,		

Membres e	23	
Présents :	18	
Ad	opté à l'unanim	ité
18	Voix Pour	
	Voix contre	
	Abstention(s)	

Délibération télétransmise en Préfecture le 19 novembre 2010

Publiée et certifiée exécutoire le 23 novembre 2010

Pour le Président du Conseil Général,
Le Responsable à Service de
Nasem lée,

Jean-Pierre MORET

OBJET:

**RECLASSEMENTS DE VOIES** 

I - RECLASSEMENT DE VOIES DANS L'AGGLOMERATION D'ANNECY

II - DECLASSEMENT D'UNE SECTION DE RD 2508 DANS LA TRAVERSE DU

CHEF LIEU - COMMUNE DE FAVERGES

#### I - RECLASSEMENT DE VOIES DANS L'AGGLOMERATION D'ANNECY

Les domanialités routières à l'intérieur de l'agglomération de la commune d'ANNECY résultent de découpages historiques.

Aucune refonte consistante de ces domanialités n'a été effectuée depuis plusieurs décennies. Or, l'évolution de la démographie et de l'urbanisation du bassin annécien a induit des modifications profondes du réseau routier, tant dans son architecture que dans ses fonctionnalités.

Un accord de principe sur le reclassement des voiries à l'intérieur de l'agglomération a été trouvé entre la commune d'ANNECY et le Département selon le plan joint.

Ainsi, à l'intérieur de l'agglomération de la commune d'ANNECY, les transferts de domanialité entre le Département et la Commune sont les suivants :

- 1) Voies Communales devenant Routes Départementales :
  - Liaison entre la RD 1501 et la RD 41 comprenant l'avenue du Rhône jusqu'au carrefour de la banque de France (RD 5C), puis avenue Boschetti, avenue du Crêt du maure, boulevard de la Corniche jusqu'au carrefour avec la RD 41.

#### **OUVRAGES CONCERNANT LES DEUX DOMAINES PUBLICS:**

- (4) Trémie des 4 chemins.
- (5) Passage piéton des Romains.
- (6a) Trémie de l'avenue de Genève.
- (7) passage piéton de la rocade sous l'avenue de Brogny.
- (9) Passage piéton de Bellevue.

Tous ces ouvrages sont des ouvrages communaux (selon jurisprudence), gérés et entretenus par la Commune, mais compte tenu de leur intérêt également pour le département, les travaux de grosses réparations seront cofinancés à 50 % par le Département.

## C. OUVRAGES QUI SERONT ULTERIEUREMENT CLASSES DANS LE DOMAINE DEPARTEMENTAL APRES REMISE EN ETAT :

#### liaison RD 1501 > avenue de Chevêne :

Cette liaison est composée de trois ouvrages : viaduc courbe (10), viaduc nord (11) et viaduc sud (12)

Ces ouvrages doivent être remis en état avant leur transfert de domanialité dans la voirie départementale.

Le classement définitif des ces ouvrages dans le domaine public routier départemental n'interviendra qu'après constatation de la remise en état de ces ouvrages.

Globalement, le linéaire à classer en routes départementales (9 785 ml) est supérieur au linéaire classé en voie communale (7 256 ml) soit 2529 ml. Il a donc été convenu que la Commune verserait au Département une soulte de 223 000 € sous forme d'une subvention au premier semestre 2011.

Un projet de convention relatif à l'entretien des routes départementales après reclassement a également été soumis à la Commune pour signature. Un plan du réseau routier est joint à cette présente convention. Cette convention annule et remplace les conventions d'entretien passées antérieurement.

Il est proposé à la Commission Permanente de se prononcer sur les dispositions qui précèdent.

# II - DECLASSEMENT D'UNE SECTION DE RD 2508 DANS LA TRAVERSE DU CHEF LIEU - COMMUNE DE FAVERGES

La commune de FAVERGES a souhaité sécuriser la traversée de son chef lieu par la création d'un aménagement routier devant la ZAC de la Soierie sur la RD 2508 (PR 4+190 et 4+390).

La Commission Voirie, Grandes Infrastructures Routières - Bâtiments Départementaux du 14 septembre 2009 a donné un avis favorable à cette réalisation et a proposé le déclassement de la section de RD 2508, comprise entre le carrefour avec la rocade (RD 1508) coté ANNECY et l'intersection avec la RD 182 (du PR 1+1081 au PR 4+922) au profit du domaine public routier communal conformément au plan joint.

En contrepartie de ce déclassement, le versement d'une subvention correspondant au coût hors taxes des travaux de réfection de la couche de surface de cette voie estimé à 267 000 € a été validé par la Commission Voirie, Grandes Infrastructures Routières -Bâtiments Départementaux du 1er avril 2010.

La commune de FAVERGES a donné son accord de principe sur ce reclassement.

Il est proposé à la Commission Permanente de se prononcer sur le principe du déclassement définitif de cette section de voie.

LA COMMISSION PERMANENTE, Après en avoir délibéré,

#### RECLASSEMENT AGGLOMERATION D'ANNECY:

PRONONCE le reclassement définitif des voies à l'intérieur de l'agglomération de la Ville d'ANNECY conformément au plan joint. Ces reclassements prendront effet au 1<sup>er</sup> décembre 2010.

AUTORISE la passation d'une convention entre la commune d'ANNECY et le Département relative à l'entretien des voiries départementales à l'intérieur de l'agglomération après reclassement.

AUTORISE M. le Président à signer la convention, jointe en annexe.

AUTORISE l'établissement d'un titre de recette de 223 000 € TTC à l'encontre de la commune d'ANNECY au premier semestre 2011.

DIT que la recette sera inscrite sur l'imputation suivante :

- Clé imputation : VTV1R00015

- Programme

: 10020003

Libellé

Participation Collectivités Aménagement Réseau MO

Nature

: 1324

Fonction

: 621

#### **DECLASSEMENT FAVERGES:**

PRONONCE le déclassement définitif de la section de RD 2508 comprise entre la rocade (côté ANNECY) et l'intersection avec la RD 182 au profit du domaine public routier de la commune de FAVERGES à compter du 1er décembre 2010.

AUTORISE le versement d'une subvention de 267 000 € correspondant au montant hors taxes de la réfection de la couche de surface.

DIT que les crédits seront prélevés sur l'imputation suivante :

- Clé imputation

VTV1D00096

- N° de l'AP

10020004010

- Libellé du programme : Aménagement ouvrage RD2010 SUBV

Nature

20414

- Fonction

628

N° de l'affectation

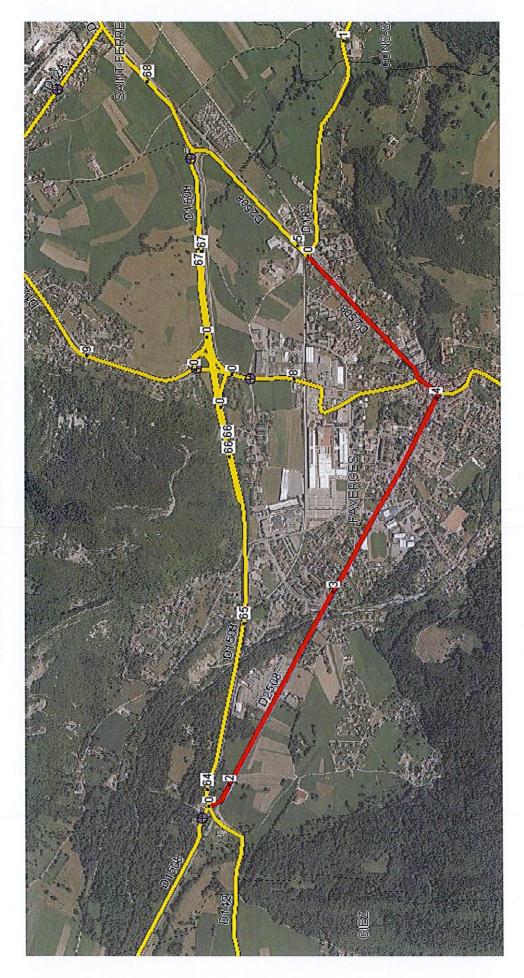
: AF10VTV053

Ainsi fait et délibéré, Pour extrait conforme,

Le Président,

**Christian MONTEIL** 

RD 2508 - Commune de FAVERGES



Section à déclasser RD 2508 PR 1+1081 AU PR 4+922 soit 3 058 ml